

---

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

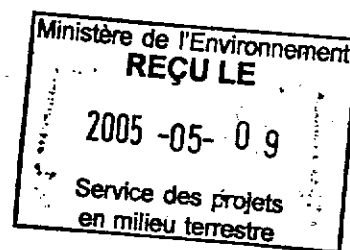
---

## Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de Québec – Capitale-Nationale</i>	2 mai 2005	1 page.
2. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau</i>	4 mai 2005	2 pages.
3. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau</i>	10 mai 2005	3 pages.
4. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches</i>	16 mai 2005	1 page.
5. <i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'air, Service de la qualité de l'atmosphère</i>	31 mai 2005	2 pages.
6. <i>Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale</i>	16 juin 2005	2 pages.

Québec, le 2 mai 2005

Madame Linda Tapin  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7



**OBJET : Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (3211-05-400)**

---

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 20 avril relative au sujet en rubrique. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a donc pris connaissance et analysé le document intitulé Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP afin de s'assurer que les renseignements donnés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) répondent bien aux interrogations posées.

Les thèmes couverts par l'étude concernent la qualité de l'eau, la sécurité, le bruit et les habitats fauniques. En regard de ses préoccupations, le MAPAQ considère que les questions amenées ont été traitées de façon satisfaisante.

Comme le MTQ, le MAPAQ est toujours d'avis que la variante C privilégiée pour le réaménagement d'un tronçon de la route 367 est la plus souhaitable pour répondre aux objectifs d'une plus grande sécurité. De plus, cette option limite les empiètements sur les terres agricoles et sur une érablière exploitée. Sur le plan de la qualité de l'eau, le tracé correspondant à la variante C devrait améliorer la situation par rapport aux conditions actuelles pour les puits de la majorité des résidents.

En conclusion, le MAPAQ considère que le document complémentaire faisant l'objet de cette dernière analyse a répondu de façon satisfaisante aux divers questionnements du MDDEP.

Nous vous prions, Madame, d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SUZANNE PILOTE, agronome  
Directrice régionale

JMH/dt

c.c. Mme Martine Côté, agr., CSA de Québec  
Mme Christine Lepage, DAC



## NOTE

**DESTINATAIRE :** Normand Boulianne, chef de service  
Service de l'aménagement et des eaux souterraines

**DATE :** Le 4 mai 2005

**OBJET :** Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement laurentien de la ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (projet MTQ 20-3972-8023A). Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP.

N/Réf. : **SCW-206430**

V/Réf. : **3211-05-400**

---

## Introduction

Suite à un premier examen de recevabilité du projet susmentionné, le MDDEP a adressé un ensemble de questions et de commentaires à l'initiateur du projet. Cet avis concerne le document complémentaire à l'étude d'impact contenant les réponses à ces demandes de renseignements (document Q93997, daté de mars 2005 et réalisé par le consultant GENIVAR). Il s'agit de déterminer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, i.e. l'hydrogéologie, si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

## Analyse

Dans le document, les renseignements complémentaires suivants ont été précisés :

- l'ensemble des puits répertoriés pour l'étude hydrogéologique a été précisé;
- les raisons du choix des puits échantillonnés ont été indiquées;
- les résultats d'analyse des 13 puits échantillonnés ont été retranscrits.

Service de l'aménagement  
et des eaux souterraines  
Édifice Marie-Guyart, 8<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3885  
Télécopieur : (418) 644-2003  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)  
Courriel : [xxxxxxxx@mddep.gouv.qc.ca](mailto:xxxxxxxx@mddep.gouv.qc.ca)

Le consultant a indiqué que le choix final des puits qui feront partie du programme de suivi sera défini sur la base des plans et devis. Il n'appréhende pas d'impact significatif sur la rivière Cap-Rouge dû à l'aménagement de la nouvelle route. Il ne précise cependant pas s'il y a des prises d'eau potable sur cette dernière (aucune prise d'eau municipale). Également, il n'appréhende pas d'impact particulier sur la qualité de l'eau souterraine dans les zones non habitées.

De plus, un document complémentaire intitulé « Inventaire hydrogéologique – route 367 », daté de juin 2003 et réalisé par la Direction du laboratoire des chaussées (Transport Québec) a été mis à notre disposition pour analyse. Ce document contient en particulier :

- la localisation de tous les puits (incluant une fiche de renseignement technique et l'indication de l'impact appréhendé sur le puits par le projet), en précisant ceux qui ont été échantillonnés aux fins d'analyse bactériologique et physico-chimique;
- la localisation du réservoir situé au nord de l'intersection du chemin Notre-Dame (il alimente un chalet). Aucun impact sur le réservoir n'est appréhendé.

Il existe 2 réseaux privés (un puits alimente deux résidences, un puits alimente trois résidences). Aucun impact n'est appréhendé pour les puits alimentant ces réseaux.

### **Conclusions**

Le consultant a répondu à l'ensemble des questions posées. L'étude d'impact est recevable, à condition que lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, l'inventaire hydrogéologique (au besoin mis à jour) soit joint au dossier.



**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Madame Linda Tapin  
Chef du Service des projets en milieu terrestre

**DATE :** Le 10 mai 2005

**OBJET :** Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (projet MTQ 20-3972-8023A). Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP

N/Réf. : SCW-206430

V/Réf. : 3211-05-400

---

Vous trouverez ci-joint, l'avis technique produit par M<sup>me</sup> Sylvie Chevalier, ing., jr. concernant le dossier précité.

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec madame Chevalier au numéro de téléphone suivant : ☎ 521-3885, poste 4815.

Le chef de service,

Normand Boulianne

p. j.

Service de l'aménagement  
et des eaux souterraines  
Édifice Marie-Guyart, 8<sup>e</sup> étage, boîte 42  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3885  
Télécopieur : (418) 644-2003  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)  
Courriel : [normand.boulianne@mddep.gouv.qc.ca](mailto:normand.boulianne@mddep.gouv.qc.ca)

## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Normand Boulianne  
Chef de service

DATE : Le 4 mai 2005

OBJET : Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (projet MTQ 20-3972-8023A). Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP

N/Réf. : SCW-206430

---

### Introduction

Suite à un premier examen de recevabilité du projet susmentionné, le MDDEP a adressé un ensemble de questions et de commentaires à l'initiateur du projet. Cet avis concerne le document complémentaire à l'étude d'impact contenant les réponses à ces demandes de renseignements (document Q93997, daté de mars 2005 et réalisé par le consultant GENIVAR). Il s'agit de déterminer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, i.e. l'hydrogéologie, si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

### Analyse

Dans le document, les renseignements complémentaires suivants ont été précisés :

- l'ensemble des puits répertoriés pour l'étude hydrogéologique a été précisé;

...2

1592

- les raisons du choix des puits échantillonnés ont été indiquées;
- les résultats d'analyse des 13 puits échantillonnés ont été retranscrits.

Le consultant a indiqué que le choix final des puits qui feront partie du programme de suivi sera défini sur la base des plans et devis. Il n'appréhende pas d'impact significatif sur la rivière Cap-Rouge dû à l'aménagement de la nouvelle route. Il ne précise cependant pas s'il y a des prises d'eau potable sur cette dernière (aucune prise d'eau municipale). Également, il n'appréhende pas d'impact particulier sur la qualité de l'eau souterraine dans les zones non habitées.

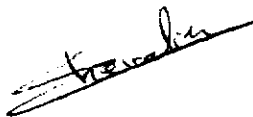
De plus, un document complémentaire intitulé « Inventaire hydrogéologique – route 367 », daté de juin 2003 et réalisé par la Direction du laboratoire des chaussées (Transport Québec) a été mis à notre disposition pour analyse. Ce document contient en particulier :

- la localisation de tous les puits (incluant une fiche de renseignement technique et l'indication de l'impact appréhendé sur le puits par le projet), en précisant ceux qui ont été échantillonnés aux fins d'analyse bactériologique et physico-chimique;
- la localisation du réservoir situé au nord de l'intersection du chemin Notre-Dame (il alimente un chalet). Aucun impact sur le réservoir n'est appréhendé.

Il existe 2 réseaux privés (un puits alimente deux résidences, un puits alimente trois résidences). Aucun impact n'est appréhendé pour les puits alimentant ces réseaux.

### Conclusions

Le consultant a répondu à l'ensemble des questions posées. L'étude d'impact est recevable, à condition que lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, l'inventaire hydrogéologique (au besoin mis à jour) soit joint au dossier.



Sylvie Chevalier, ing. jr, Ph.D.



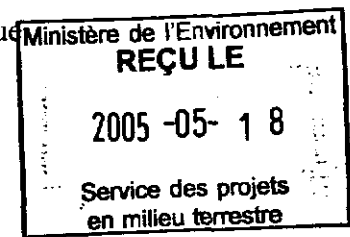
DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin  
Service des projets en milieu hydrique

DATE : 2005-05-16

OBJET : **Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

N/Référence : 3211-05-400

N/Intervention : 300218372



Pour faire suite à votre demande du 20 avril 2005 concernant l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact mentionnée en exergue, nous avons pris connaissance du document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements et nous constatons que le document est complet en ce qui concerne notre champ de compétence.

Le directeur adjoint  
Service de l'analyse et de l'expertise  
de la Capitale-Nationale,

Jean-Marc Lachance, ing.

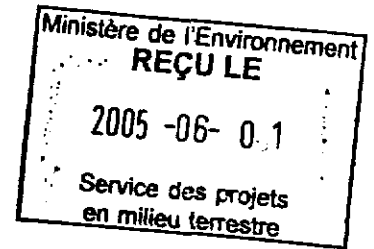
JML/DJT/mg

## NOTE

DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin, chef  
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 31 mai 2005

OBJET : Projet de réaménagement de la route 367  
Saint-Augustin-de-Desmaures / Sainte-Catherine-de-la-  
Jacques-Cartier  
V/Réf. : 3211-05-400



Ci-annexé, une note de Jean-Pierre Lefebvre en rapport avec le projet mentionné en objet.

Le chef du Service  
de la qualité de l'atmosphère,

Raynald Brulotte, ing.

RB/pr

p-j.



## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Raynald Brulotte, ing.,  
Chef du Service de la qualité de l'atmosphère

DATE : Le 16 mai 2005

OBJET : Projet de réaménagement de la route 367  
St-Augustin-de-Desmaures/ Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
Réf. : 3211-05-400

---

Un premier examen de recevabilité avait été effectué par nos collègues du Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (PIEVA) sur ce projet de réaménagement de la route 367. Selon leur note datée du 9 février 2005, l'information suivante était réclamée du promoteur « pour bien saisir toute la problématique reliée à l'évolution du climat sonore » :

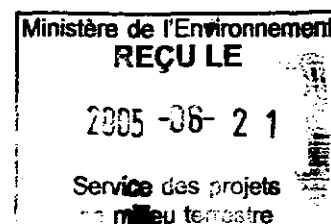
- Les données relatives à la simulation du niveau sonore projeté à l'ouverture du projet (prévu en 2007), pour les résidences portant les numéros civiques suivants : 1248, 1252, 1996 à 2022 et 2029 à 2033 de la route 367;
- Effectuer une évaluation des niveaux de vibrations qui seront induits pendant la phase construction et d'exploitation du nouveau tracé de route et déterminer si des mesures d'atténuation seraient nécessaires pour rencontrer les normes de vibrations recommandées par le MTQ. On précisait que cette évaluation pourrait être fournie dans le cadre de la demande de certification d'autorisation.

Un tableau établissant le niveau sonore projeté en 2007, sur le terrain en façade de toutes les résidences identifiées dans la requête du PIEVA, a bien été produit. Le document complémentaire reçu comporte donc les renseignements demandés en regard à l'impact sonore du projet.

Jean Pierre Lefebvre, ing.

P.-S. – Le volet vibration n'a pas été abordé. Il y aurait lieu d'identifier qui, au MDDEP, traitera éventuellement de la question si une évaluation à cet effet est toujours réclamée.

Le 16 juin 2005



Madame Linda Tapin, chef  
Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 9018-5-42

V/Réf. : 3211-05-400

**Objet : Étude de recevabilité de l'étude d'impact : Réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (deuxième examen de recevabilité)**

Madame,

Suite au premier examen de recevabilité que nous avons effectué en janvier dernier, voici nos commentaires additionnels sur le document du promoteur intitulé *Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*.

#### **Faune et habitats aquatiques (Q-C 20)**

Nous avons demandé « .....une caractérisation sommaire de ces petits cours d'eau afin de les qualifier en tant qu'habitat du poisson ou non, en vue de décider s'il est nécessaire d'assurer la circulation des poissons dans les ponceaux ». Le MTQ répond que « Considérant la faible valeur écologique des ruisseaux intermittents, il n'est pas pertinent de documenter les conditions physiques de ces milieux aquatiques marginaux.

Les cours d'eau cartographiés « intermittents » sur les cartes au 1:20 000 peuvent être des cours d'eau permanents. Il nous apparaît donc justifié que le MTQ s'engage à cette étape, à déposer avec sa demande de certificat d'autorisation, un état de situation sur l'habitat du poisson au droit des traversées de cours d'eau. Le Secteur Faune Québec veut être assuré que le projet ne cause pas de pertes d'habitat du poisson, et cela, même si l'habitat en question est de faible valeur.

Il ne s'agit pas de réaliser une caractérisation physique détaillée de ces petits cours d'eau mais plutôt une évaluation visuelle durant la période propice afin de statuer sur la présence de poissons dans la section de cours d'eau affectée par les travaux et/ou par la présence d'un ponceau. Cette évaluation nous semble indispensable pour planifier avec soin les mesures environnementales à mettre en place durant la construction ainsi que le passage des poissons dans les ponceaux, le cas échéant.

**Faune et habitats terrestres (Q-C 21 et 22)**

Tel que demandé, le MTQ a présenté dans son document les données acquises par le Secteur Faune Québec en 2003 concernant un ravage de cerf de Virginie situé dans le secteur des travaux. Le promoteur a négligé de mentionner cependant qu'il y aura une perte d'habitat d'hiver associée à la construction de la route. Même si possiblement négligeable, étant donné que la population est en très nette expansion, cette perte d'habitat aurait dû être discutée.

Outre ces commentaires, nous estimons que l'ensemble des autres éléments relevant de notre champ de compétence ont été traités d'une façon satisfaisante et valable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur de l'aménagement de  
la faune de la Capitale-Nationale



Robert Parent

/CD/jdb